

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 7 JUIN 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six le dimanche 7 juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 22 mai 2026

Etaient présents : Laurent BERNARD, Audrey LEFEBVRE, Dominique CHEVALLIER, Marie-Claire VERGNE, René CHAZAUD, Sonia BELLOY, Anais VEILLON, Dylan MATHIEU, Jean CHARBONNEL, Pierre LAFON, Estelle CARLIER

Absent : Pierre LAFON

Secrétaire de séance : René CHAZAUD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

Accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

Avenant AEP du Meynial à Suchères

Délégation à l'ONF pour l'émission des factures électroniques

DELIBERATION DE_40_2026 : Renouveau des membres de la commission de contrôle des listes électorales
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_41_2026 : Désignation du correspondant défense
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_42_2026 : Choix de l'organisme de financement prêt conduite AEP
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_43_2026 : Achat de l'appartement gauche de l'ancienne poste à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et reprise du prêt rattaché à ce bien
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_44_2026 : Avenant renouvellement conduite d'adduction d'eau potable du Meynial au réservoir de Suchères
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_45_2026 : Délégation à l'ONF pour l'émission des factures électroniques
Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 12h00

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 11 juin conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,

Laurent BERNARD.

